



**Extrait des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**de la COMMUNE de CHARNOZ-SUR-AIN**

**SEANCE DU JEUDI 05 AVRIL 2018 A 20H00**

**CONVOCATION DU 29/03/2018-AFFICHAGE DU 29/03/2018**

**Délibération N°2018 14 : débat des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable**

**MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

M. J-L GUYADER, M. P-Y TIPA, Mme J.FAVIER, M. J-M BRISON, M. J-M SALAMAN, M. D.SOUCHON, M. L FAIPEUR, M. S. BERNARD, M. J-L CHEVRIER, Mme E CHAMPION, Mme M-L SINISTRO, Mme P. SERVIOLES.

**Représenté :**

**Excusée :** Mme B. TAUREL, Mme A-S. JOUBERT

**Secrétaire de séance : M. P-Y TIPA**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration (ou la révision) du plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en œuvre, et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Il rappelle les motifs de cette révision et conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, présente au conseil municipal, les éléments propres à ouvrir le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné aux articles L123-1 et L123-1-3 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération en date du 28 mai 2015, prescrivant la révision du plan local d'urbanisme actuellement opposable ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Prend acte** de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme en cours de révision, conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme.

Acte rendu exécutoire par dépôt en  
Préfecture le :

**Le Maire, Jean-Louis GUYADER**

Et publication ou notification le :

Le Maire, M. J-L GUYADER

